



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-139

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

NPNRU - Ouverture de la concertation préalable liée au projet de renouvellement urbain du Centre Historique

M. Jean-Yves GATAULT expose :

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

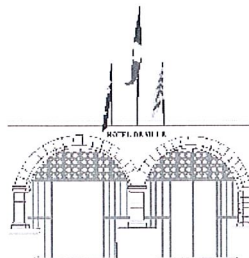
Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L 103 relatif à la procédure de concertation préalable,

Vu les articles L121-15-1 à L 121-21 et R. 121-19 à R. 121-24 du code de l'Environnement

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 approuvant la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Perpignan cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

Vu la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain de Perpignan, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU signée le 9 janvier 2020,

Considérant que depuis 2015, la Ville de Perpignan s'est engagée avec Perpignan



Méditerranée Métropole dans un ambitieux programme de renouvellement urbain de certains de ses quartiers prioritaires parmi lesquels celui du Centre Historique avec l'ambition d'améliorer l'habitat, de requalifier les espaces extérieurs mais également de revitaliser l'axe stratégique de la rue Foch à la place Cassanyes.

Considérant que les études conduites et les informations recueillies dans le cadre de la co-construction permettent de déterminer les objectifs suivants :

- Agir sur l'habitat en produisant des logements de qualité,
- Accompagner le développement économique,
- Requalifier les espaces publics,
- Agir sur les îlots de chaleur en s'inscrivant dans la démarche quartier résilient,

Considérant qu'il convient de lancer la concertation réglementaire du Projet de Renouvellement Urbain Centre Historique.

Considérant que celle-ci vise à recueillir l'avis de la population et concrétise le travail mené en présentant les objectifs du projet.

Considérant que les modalités de concertation sont les suivantes :

- Le début de la concertation est fixé au Jeudi 1er juin 2023 jusqu'au Vendredi 30 juin 2023 inclus. Le terme de la concertation donnera lieu à un bilan qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.
- Mise à disposition du public, des intentions d'intervention sous forme d'un dossier :
 - o Dans les locaux de la Mission NPNRU – Maison de Projet 45 rue Rabelais à Perpignan.
 - o Dans les locaux de la Mairie de quartier Centre Historique ; localisés rue Jeanne d'Arc, à Perpignan.
Ouverture au public aux heures suivantes : 9h00 – 11h45 et 14h00 – 16h45 du lundi au vendredi.
Le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet. Les commentaires et suggestions pourront être relayés par mail à l'adresse suivante : NPNRU@mairie-perpignan.com
- Mise à disposition d'un dossier sur le site internet de la Ville de Perpignan
- A titre d'information, une réunion publique sera organisée.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le lancement de la concertation préalable liée au projet de renouvellement urbain du Centre Historique,
- 2) D'approuver les modalités de la concertation telles que proposées.
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

42 POUR

13 ABSTENTION(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-172628-DE-1-1

Accusé reçu le : **16 MAI 2023**

Affiché le : **16 MAI 2023**

M. Jean-Yves GATAULT, Pour le Maire l'Adjoint délégué



